

GRAND CONSEIL  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

**22 février 2023**

**Cérémonie à l'occasion du 175<sup>e</sup> anniversaire de la République  
Discours présidentiels**

**Discours de M. Laurent Kurth, président du Conseil d'État**

Madame la présidente du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'État,  
Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,  
Madame la chancelière d'État,  
Madame et Monsieur les secrétaires généraux du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des médias,  
Mesdames et Messieurs,

L'honneur et le plaisir me revenant de vous adresser le message du gouvernement à l'occasion de ce moment solennel, je tiens en premier lieu à saluer cette initiative – qui s'inscrit dans les festivités du 175<sup>e</sup> anniversaire de la République – et à remercier votre Autorité de marquer l'événement de la sorte, à quelques jours du 1<sup>er</sup> mars.

À l'approche de l'année 2023, le Conseil d'État a en effet considéré qu'il était important de célébrer les événements de 1848 et de se remémorer notre histoire, locale mais aussi nationale, puisque nous célébrons également cette année le 175<sup>e</sup> anniversaire de la première Constitution instituant la Suisse moderne en tant qu'État fédéral.

Il nous a également paru essentiel de dépasser la seule rétrospective et d'interpeller ce passé pour contribuer au débat démocratique actuel. Les interventions des groupes que nous venons d'entendre s'inscrivent dans cette perspective, en faisant amplement le lien entre défis et aspirations d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Le propos du Conseil d'État sera du même ordre. Sous le prisme de 1848, nous souhaitons partager avec vous une réflexion sur la singularité et la qualité de nos institutions. Et, en particulier, deux caractères en apparence antagonistes et pourtant constitutifs et essentiels pour notre République : le mouvement et la stabilité.

En premier lieu, le mouvement. En 1848, l'Europe vit au rythme du Printemps des peuples, vaste et magnifique aspiration démocratique qui bouscule les trônes et traverse les frontières. La Suisse, elle, se remet du Sonderbund, dernière guerre civile – et même guerre des religions, pourrait-on dire – qu'a connue le pays. À l'issue de cette confrontation, La Suisse est contrainte de réinventer de nouveaux équilibres et de rénover ses institutions. La réponse sera la nouvelle Constitution, qui pose les bases de l'État fédéral moderne et qui, tout en réaffirmant la souveraineté des cantons, met en commun certaines prérogatives. Le mouvement est politique, mais aussi social, économique, structurel. Il en va de même dans notre canton, où l'ancien régime est renversé pour laisser la place à la République.

Le moteur de l'ensemble de ces épisodes ? Une aspiration partagée et tenace à la liberté, à la justice et à la prospérité et, pour la Suisse, la restauration de la paix. Ce mouvement se heurte bien sûr à des forces conservatrices, résistant à cette modernisation et aux réponses à apporter aux défis de leur te

À bien des égards, les défis du XIX<sup>e</sup> siècle offrent des ressemblances avec ceux de notre monde actuel. La longue et délicate construction du fédéralisme suisse n'est pas sans rappeler la construction européenne, aspirant elle aussi à une plus grande prospérité et à la paix. Churchill a notamment relevé dans un fameux discours à Zurich, au sortir de la guerre en 1946, que l'histoire de la Confédération suisse est un laboratoire de l'histoire européenne, un exemple inspirant pour ce qu'il appelait les États-

Unis d'Europe, à la suite d'une idée déjà portée par le grand Victor Hugo près d'un siècle auparavant dans un [discours tout aussi mémorable](#) (Congrès de la Paix, Paris, 1849). « *Un jour viendra, dit l'auteur, où l'idée même de la guerre paraîtra absurde, où les canons ne seront plus que des pièces de musées et où la fraternité entre les peuples sera la règle... Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples.* »

Si l'Europe a concrétisé cet idéal de paix depuis trois quarts de siècle, l'humanité n'y est pas encore ; mais l'espérance demeure.

Comme au XIX<sup>e</sup> siècle, notre monde est marqué par de nombreux changements, notamment technologiques, et par de nombreuses incertitudes. Pandémie, climat, migrations, énergie... autant de défis inédits et exigeants, face auxquels nous devons nous mettre en mouvement et être capables de convaincre et d'emmener nos concitoyennes et concitoyens afin de réunir des majorités sur les réponses à apporter.

Nos institutions sont aptes à faire face. Elles doivent pourtant être soignées et renforcées plutôt que décriées pour que ces défis contemporains ne constituent pas de nouveaux motifs d'affrontements et de guerres.

Le second caractère que je veux évoquer, en relation avec le premier, c'est la stabilité. Rappelons-nous qu'en 1848, quand les Républicains investissent le château, la révolution est certes faite, mais la République, elle, reste à bâtir, et en partant de presque rien.

Les nouvelles institutions ne furent pas une évidence. Le soir du 1<sup>er</sup> mars, c'est un petit aboutissement pour un grand commencement. Au lendemain de la révolution, l'un de ses illustres artisans, Alexis-Marie Piaget, le soulignait en déclarant : « *Si dans deux mois nous ne sommes pas sortis du provisoire, nous sommes perdus* » !

Héritières et héritiers de ce régime, nous savons que ses artisans ont réussi ce second coup de force, à la suite du 1<sup>er</sup> mars : fonder des institutions solides et crédibles, propres à concrétiser les idéaux révolutionnaires et à tenir sur la durée. De même que la Suisse s'est dotée d'un système démocratique original et équilibré, le canton de Neuchâtel a construit un solide édifice républicain. Régime démocratique, accès à l'éducation et à la formation pour tous, intégration, égalité des chances, protection sociale, protection des libertés et des droits individuels, respect des minorités sont autant de droits et de protections dont nous avons le privilège de bénéficier aujourd'hui encore.

Vous le savez, le Conseil d'État, tout comme le Grand Conseil, a à cœur, en toutes circonstances, de préserver la crédibilité de l'État et la confiance que la population y place. Notre mission à toutes et tous, ici (celle qui découle du serment que nous avons prêté), se résume à servir ces institutions et à la quête de l'intérêt général, une quête inscrite dans la longue durée et tributaire d'équilibres.

Les institutions doivent être capables d'intégrer les évolutions et de s'adapter, c'est le mouvement. Elles doivent le faire en réunissant des majorités, en assurant continuité et cohérence, en portant considération à toutes les dimensions en jeu, c'est la stabilité.

À l'heure où, de par le monde, y compris dans de vénérables régimes démocratiques, l'état de droit est soumis à des coups de boutoir ; à l'heure où des parlements sont assiégés ; à l'heure où des principes fondamentaux du droit international sont foulés au pied, il est utile de se rappeler que notre système démocratique, « *le moins pire à l'exception de tous les autres* » pour reprendre les mots de Churchill, est un rempart contre la loi du plus fort. Il est le seul à assurer la pérennité des idéaux révolutionnaires de 1848 : la liberté, l'égalité des chances et le respect des droits individuels pour chacune et chacun.

Dès lors, questionner et soumettre nos institutions à la critique, insister pour les améliorer et y intégrer les réponses – parfois urgentes – aux enjeux de notre temps, c'est notre devoir ! L'envisager, jamais dans l'idée de les bazarder, mais dans une perspective qui renforce ces institutions et leurs mécanismes démocratiques, consolide leur rôle de préservation de l'intérêt général, assure la prise en compte de la voix de toutes et tous et nourrit le sentiment de fraternité, cela est notre responsabilité !

Exerçons-la en nous souvenant que la loi du plus fort, fût-elle mise au service d'idéaux justes, ne sera jamais la bonne réponse.

La nuance est de taille. Tout est dans la relation entre ces deux forces, le mouvement et la stabilité. Il s'agit d'une question d'équilibre. Un équilibre subtil, digne de la plus belle mécanique horlogère. Gageons donc que nous sommes bien armés, ici dans le canton de Neuchâtel, comme en 1848, pour le comprendre et le réaliser.

Face aux défis climatiques, énergétiques, sanitaires, sociaux, technologiques, sécuritaires, et j'en passe, qui s'imposent par leur ampleur et leur urgence, cultivons plus que jamais ces équilibres ! Car l'immobilisme, autant que la précipitation, nous condamnerait, nous, mais surtout les institutions démocratiques dont nous avons le privilège d'être les héritiers et qui, plus que tout, protègent les générations futures.

Je termine en vous remerciant, vous toutes et tous, élues et élus du peuple, pour votre engagement, au cœur et au service de ces institutions démocratiques qui nous sont chères et, par leur intermédiaire, en faveur du peuple neuchâtelois !

Vive la République !

seul le discours prononcé fait foi